

PREVISION DES TARIFS 2022 / 2023

Par élève et par an

• Frais de **scolarité** (dont acompte)..... **1374,00 €**
représentant

- redevance scolaire
- assurance complémentaire accidents et responsabilité civile établissement, rapatriement Europe
- visite médicale Mat.GS
- cotisations diverses
- participation action solidarité des établissements catholiques.
- contribution à la pastorale
- Outils pédagogiques.

Une réduction sur les frais de scolarité est accordée pour les familles nombreuses à partir de:

2 enfants à Montalembert	- 10 % pour les 2 enfants
3 enfants à Montalembert	- 25 % pour les 3 enfants
4 enfants et plus à Montalembert	- 30 % pour les 4 et autres enfants

• **Contribution complémentaire et volontaire de solidarité :**

20 € 50 € 100 € autres :€

• Intervenants extérieurs sur temps scolaire :

(Théâtre, échecs, Musique, anglais) selon les niveaux de classes **100€**

• **Pack-écolier** individuel (fournitures de base fournies par l'école et facturées en octobre)..... Maximun **40,00 €(en fonction des classes)**

• **Manuels , fichiers scolaires et livrets catéchisme facturés en octobre.**

• **Frais de demi-pension**

4 jours **1109 €**

3 jours fixes **831 €**

2 jours fixes..... **554 €**

1 jour fixe **277 €**

Surveillance pour les **P.A.I** annuel 4Jours..... **480,00 €**

Surveillance pour les **P.A.I** annuel 3 jours.. **360 €**

Surveillance pour les **P.A.I** annuel 2 jours..... **240€**

Surveillance pour les **P.A.I** annuel 1 jour..... **120€**

- **Un badge cantine** est remis à votre enfant en début d'année. En cas de perte ou de casse, le renouvellement du badge sera facturé 5€.

- Pour des raisons de comptabilité et de gestion, l'inscription à la cantine à jour(s) fixe(s) demeure effective pour l'année, sauf cas de force majeure (ces changements exceptionnels seront envisagés aux dates suivantes

(entre le 1^{er} et 29 sept) pour le 1^{er} trimestre

(entre le 1^{er} et 17 dec) pour le 2^{em} trimestre

(entre le 7 mars et 30 mars) pour le 3^{em} trimestre

Les jours d'inscription choisis ne sont pas interchangeable.

- Un badge cantine est remis à votre enfant en début d'année.

En cas de perte, le renouvellement du badge sera facturé 5€

- Frais occasionnels de repas **8,50€**
(par repas)

Pour les enfants qui déjeuneront occasionnellement à la cantine, 85€ seront facturés en septembre.

Un porte-monnaie virtuel pour 10 repas sera donc créé .

En fin d'année la somme restante sera reportée pour l'année suivante ou remboursée pour les CM2.

- Adhésion à l'**APEL(1 par famille)** **23,00 €**
(bulletin d'adhésion distribué à la fin de l'année)

- Frais d' **étude surveillée ou garderie du soir** à l'année

ETUDE DU SOIR	
Un soir par semaine	196,50 €
Deux soirs par semaine	393 €
Trois soirs par semaine	590 €
Quatre soirs par semaine	786 €

- Ces sommes s'ajoutent au frais de scolarité et apparaissent sur les factures . Les modalités de paiement sont les mêmes que pour les frais de scolarité (1 fois, 3 fois, ou 9 mensualités).

- Les inscriptions se font pour l'année ; et, il faut prévenir à l'avance, par mail à l'adresse :ecole@montalembert-courbevoie.com, pour tout changement .

(entre le 1^{er} et 17 déc) pour le 2^{em} trimestre

(entre le 1^{er} mars et 30 mars) pour le 3^{em} trimestre

- L'étude ou la garderie sont assurées tous les soirs de 16h45 à 18h00 (sortie des élèves entre 18h et 18h15)

- Frais **occasionnels** d'étude surveillée ou garderie **9 €**

Pour les familles qui souhaitent bénéficier de l'étude d'une façon occasionnelle ,90€ seront facturés en septembre.

Un porte-monnaie virtuel pour 10 études sera donc créé .

En fin d'année la somme restante sera reportée pour l'année suivante ou remboursée pour les CM2

ETUDE DU SOIR	
Carte de 10 entrées	90 €

TRES IMPORTANT

- Toute demande d'aide à la scolarité doit être faite par écrit à Madame PRUNIER avant le **4 septembre**.
- **La demande de prélèvement automatique est obligatoire dans le cas d'une réduction.**
- Si vous commencez le prélèvement en retard, veuillez payer le déjà dû par chèque.
- Si vous avez une remarque à faire sur la facture, la faire dès réception de celle-ci.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'OGEC MONTALEMBERT

Ecole Primaire Montalembert

Etablissement privé sous contrat d'association avec l'état

238 boulevard Saint-Denis 92400 Courbevoie – Tél standard : 01.46.67.13.00 – Tel Primaire :